

L'RNAJOIE

N° 246 du
7 février 1998
25^e année

Feuillet d'info mensuel publié pour les Ernageois avec l'aide de l'a.s.b.l. Ernage Animation.

Editeur responsable : José JACOBS, drève de Linnoy, 6 - 5030 Ernage.

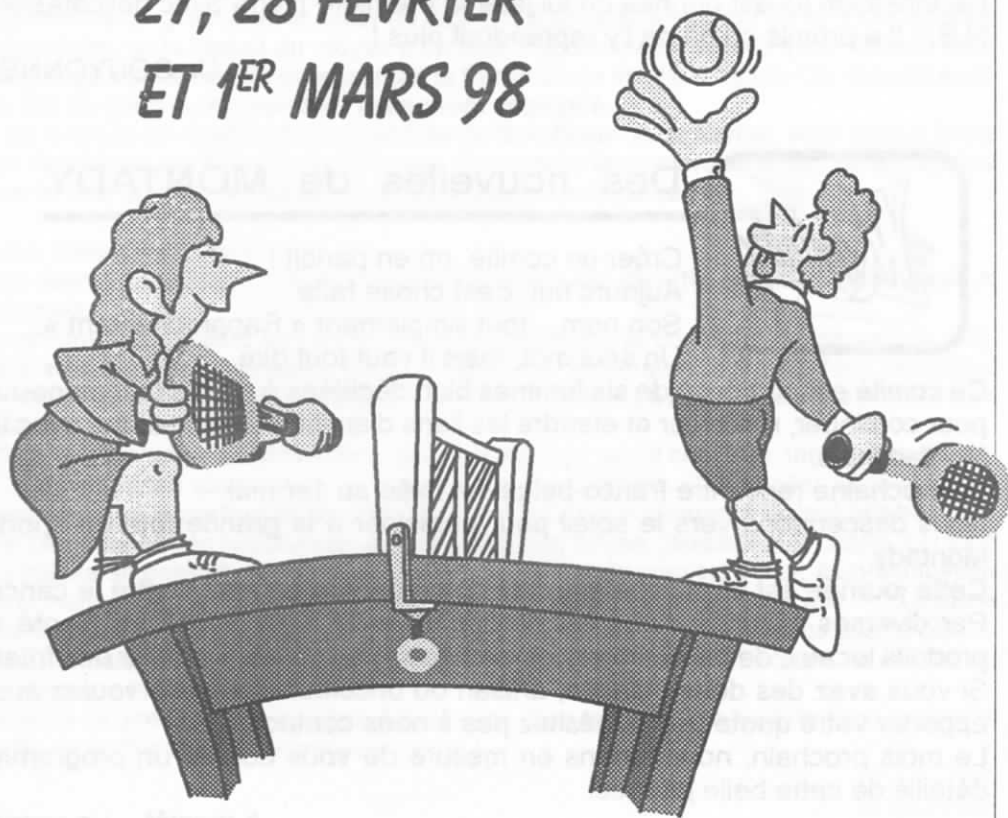
Mise en page et impression : Roland VANHAUWAERT.

Distribution : Eugène DEHOUS, Colette & Serge JORIS, Georgette & Robert NOEL,
Elisabeth LACROIX, Marie-Christine SCHÜMMER, Marie-Thérèse & Roland THOMAS.

SALLE LA CONCORDE

27, 28 FÉVRIER

ET 1^{ER} MARS 98



Ce petit journal est le vôtre. Son contenu dépend de vos articles qui, pour le prochain numéro, doivent nous parvenir avant le 20 du mois courant.

Paraît le premier samedi du mois, sauf au mois d'août.



« ERRARE HUMANUM EST »

En lisant le dernier RNAJOIE, vous avez constaté une erreur d'imprimerie concernant les pages 4 et 5.

Surtout, ne tirez pas sur le pianiste, car c'est la première fois, en 245 numéros, que cela lui arrive. Croyez bien qu'il en a été le premier affligé.

Mais, qu'est-ce qui a bien pu « retourner » notre dévoué imprimeur attiré à ce point ? MORPHEE, la question est posée ! Selon moi, les fêtes de fin d'année ne sont pas étrangères à cette situation et peut-être était-il encore sous le coup des libations du réveillon de Noël et pensait-il déjà à celles de Nouvel-An. De grâce, il a déjà tant donné et les heures passées à la confection de notre mensuel, il ne les compte pas. Aussi, ne lui en veuillez pas. S'il en est une ou un qui ne s'est jamais trompé, alors, mais uniquement dans cette situation, l'autorisation lui est donnée de lui jeter la première pierre avec délicatesse. N.B. : Il a promis qu'on ne l'y reprendrait plus !

Un COUYONNEU.



Des nouvelles de MONTADY...

Créer un comité, on en parlait !

Aujourd'hui, c'est chose faite.

Son nom... tout simplement « Rapprochement ».

Un seul mot, mais il veut tout dire.

Ce comité est composé de six femmes bien décidées à mettre tout en oeuvre pour continuer, renforcer et étendre les liens d'amitié et les relations avec les Montadynois.

La prochaine rencontre franco-belge est fixée au 1er mai.

Nous descendons vers le soleil pour participer à la grande fête du sport à Montady.

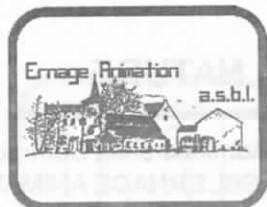
Cette journée est organisée au profit d'une oeuvre de lutte contre le cancer. Par diverses activités, nous essaierons de grossir les bénéfices (vente de produits locaux, de bière, fromages et chocolat belge, sans oublier nos frites). Si vous avez des dons d'artiste, artisan ou bricoleur et si vous voulez aussi apporter votre quote-part, n'hésitez pas à nous contacter.

Le mois prochain, nous serons en mesure de vous donner un programme détaillé de cette belle journée.

A bientôt...Le comité.

Corinne BOTHY - Marie-Christine KEKENBOSCH - Marie-Christine NOEL

Patsy SMEKENS - Alice BOLAIN - Valérie KEKENBOSCH.



Quelques nouvelles de l'ASBL Ernage Animation

A l'occasion de la dernière assemblée générale en novembre dernier, une nouvelle équipe a pris le relais quant à la gestion de l'ASBL. Alice, Patricia, Guy, Eric, Jean Marie, Jean Philippe et José constituent cet ensemble qui, pendant un an, mettra tout en oeuvre pour que la vie associative à Ernage puisse encore mieux s'épanouir.

Le numéro 245 de l'RNAJOIE a fait état de l'absence d'organisation par l'ASBL d'un concours des façades décorées à l'occasion de la fin d'année. Il est utile de rappeler que la vocation de l'ASBL est de promouvoir et d'encourager des initiatives de ce genre et non de les perpétuer. Beaucoup d'Ernageoises et d'Ernageois l'ont d'ailleurs compris en décorant leur maison de façon remarquable. L'ensemble fut très réussi et n'avait certes rien à envier aux villages voisins!

Par voix de presse ou de média, vous avez appris que la Ville de Gembloux a acquis la salle «La Concorde» ainsi que la maison y attenante. Le chemin parcouru a été long (plus de deux années et parfois semé d'embûches) mais le jeu en valait la chandelle. Ernage est maintenant doté d'une salle communale polyvalente. Les modalités de gestion seront connues d'ici quelques semaines et l'ASBL Ernage Animation est positionnée en tant qu'interlocutrice représentant la communauté ernageoise dans ce débat.

A l'écoute de tous les groupements et associations de notre communauté, nous souhaitons encourager toutes les initiatives nouvelles qui voient le jour : l'ouverture de la salle «La Concorde» le samedi soir par les jeunes membres d'Ernage Rencontre (et ils ont beaucoup d'idées, de volonté et de persévérance); le rapprochement avec Montady au cours duquel beaucoup d'amitiés sont nées; le jumelage avec Skyros qui a depuis longtemps dépassé les limites d'Ernage; les trésors d'imagination et d'ingéniosité déployés par tous les bénévoles de chaque groupement. Cela augure de bons moments encore à Ernage.

L'équipe de l'ASBL Ernage Animation présente à tous les habitants d'Ernage ses meilleurs voeux pour 1998.

J.K.



VACANCES, SPORTS, NATURE

Sous le contrôle de l'O.N.E., de l'Administration Communale de Gembloux et le patronage de l'ASBL ERNAGE ANIMATION

Marc et Christine LAMPROYE
rue abbé Victorien Cuvelier, 1
5523 WEILLEN
Tél. 082/69.96.65

Jérôme DUFRASNE
rue Omer Piérard, 149
5030 ERNAGE
Tél. 081/61.06.12

1998.... V.S.N. à CHENE-LEGLISE - DU 1er AU 10 JUILLET

C'est une redécouverte car nous y étions déjà en 1996.

L'endroit est tellement merveilleux ; il y a tant de choses à voir que nous avons décidé d'y retourner.

Il y a trois possibilités :

- Un camp « garçons + 12 ans » sous tentes (comme cette année, indépendant de la maison).
- Un camp « filles + 12 ans » sous tentes (terrain attenant à la maison et séparé du camp des garçons).
- Un camp « garçons et filles » à partir de 6 ans, en maison.

! Les camps sous tentes ne sont pas obligatoires ; à vous de choisir entre la maison et les tentes et de le spécifier lors de votre inscription.

Si vous désirez vivre ou revivre 10 jours avec nous, inscrivez-vous de suite. Vous pouvez aussi en parler à vos amis et amies, nous les accueillerons avec plaisir.

Conditions de participation :

Etre âgé de 6 ans en 1998. Aimer la vie en groupe et les activités de plein air.

Où : Ferme de la Géronne - Chêne-Léglise

Quand : Du 1er au 10 juillet 1998

Combien : 6.000 Frs tout compris

Mode de paiement : 2.000 Frs obligatoires à l'inscription et non remboursables en cas de désistement.

Sans versement de l'acompte, l'inscription sera considérée comme nulle. Nous insistons sur ce versement de l'acompte car nous devons faire face aux premiers gros frais de location du bâtiment et d'assurances.

Pour le solde de 4.000 Frs, nous vous proposons plusieurs possibilités de paiements échelonnés :

(1)	(2)	(3)
1.500 Frs en mars	2.000 Frs en mars	4.000 Frs en mai
1.500 Frs en avril	2.000 Frs en mai	
1.000 Frs en mai		

Une réduction de 500 Frs maximum par famille est octroyée en cas de plusieurs inscriptions.

Vous pouvez aussi nous proposer une autre solution, mais la totalité du coût du camp doit nous parvenir pour le 1er juin.

Si vous désirez d'autres renseignements, n'hésitez pas à nous contacter ; nous sommes à votre entière disposition..... Et si vous désirez vous inscrire, demandez votre bulletin de participation aux responsables !



ET OUI, BIENTOT LE CARNAVAL...

TU REVES DE TE DEGUISER, DE RIRE,
DE CHANTER.

ALORS, VIENS VITE REJOINDRE LE PARADIS DES ENFANTS,
LES 20 ET 21 FEVRIER

SALLE LA CONCORDE, A PARTIR DE 19 HEURES 30,
POUR LEUR SUPER SOUPER.

AU MENU :

POUR LES ADULTES :

APERITIF

MOULES NATURE OU

STEAK POIVRE ou CREME CHAMPIGNONS

POUR LES ENFANTS :

SAUCISSES- COMPOTE

Adultes : 500 Frs Enfants : 150 Frs.

LE COMITE VOUS ATTEND LE VENDREDI POUR UNE SOIREE CALME
OU LE SAMEDI POUR RIRE, DANSER AVEC NOTRE AMI PIPO.

LES RESERVATIONS SONT A DEPOSER AVANT LE 16:

CHEZ ALICE BOLAIN, 59 RUE EMILE LABARRE - TEL. 61.07.97

ou CHEZ ARIANE BOLAIN, 65 RUE EUGENE DELVAUX - TEL. 61.01.79.

Mr et Mme..... réservent..... soupers

... Moules nature

... Steak poivre

... Steak creme champignons

Pour la soirée du vendredi ou samedi (entourer le jour).



ÉCOLE COMMUNALE D'ERNAGE

Chers Amis, Chers Parents,

Nous vous invitons à notre souper « Waterzoï » qui se déroulera à l'école communale d'Ernage, le vendredi 6 février, à partir de 19 heures.

Menu :

Adultes à 350 F : Kir, waterzoï et café

Enfants à 150 F : Waterzoï et glace

Il est possible de porter les repas au domicile des « 3 x 20 ».

Pour réserver, vous remplissez le bon de réservation ci-dessous ou vous téléphonez au 61.31.87 (école) ou au 61.07.97 (Alice BOLAIN).

Les élèves.

Bon de réservation à remettre, pour le lundi 2 février, à Madame LAHAYE.

Monsieur/Madame : réserve(nt)

..... menu(s) adulte(s) à 350 F

..... menu(s) enfant(s) à 150F

signature :



LE NOUVEAU COMITE DES FETES d'ERNAGE RENCONTRE

vous invite à

son premier souper dansant,

le 7 mars 1998.

Au menu : Adultes :	Apéro - Paella - Dessert	500 F.
Enfants :	Poulet - Frites - compote	150 F.

Il espère vous y voir très nombreux.

Réservations :	Alice BOLAIN	61.07.97
	Lise-Marie KEKENBOSCH	61.26.73.



« MAZY'S FUN BIKERS »

Ca y est, il est enfin là !

Quoi ?

Le « MAZY ' S FUN BIKERS », un tout nouveau club de VTT.

Ce club s'adresse à toutes catégories, masculine ou féminine et de tout âge. Le but de ce club est de réunir les adeptes de ce sport, du randonneur loisir au biker averti. Pour le début de ce club, quelques randonnées seront programmées et organisées dans la région namuroise le dimanche matin. Départ en groupe (2 groupes seront formés) grande et petite distances.

La plupart des randonnées seront guidées ou fléchées. Les départs se feront du terrain de foot de Mazy.

Pour l'année 1998, un calendrier sera établi dans le courant du 1er trimestre.

Des week-ends VTT seront organisés dans les Ardennes.

Alors, vous qui aimez rouler en VTT venez nous rejoindre le dimanche matin au terrain de foot de Mazy à 08.30Hrs

Prix de la cotisation pour 1998 : 2200 Fr. comprenant un maillot et une assurance.

Renseignements :

VANHAUWAERT Frank 081 / 63.45.51

MENDES Daniel 081 / 63.36.58

JOURNEE Daniel 081 / 74.43.37



PAROISSE SAINT-BARTHELEMY

A ERNAGE

HORAIRE DES OFFICES ET INTENTIONS DES MESSES DOMINICALES

Dimanche 1er février à 10h45

✦ Joffre LACROIX, Véronique DEPIREUX et Jean BRICHART ✦ En remerciements à Ste-Adèle ✦ Défunts des familles CHAMPAGNE-LEON. RD ✦ Défunts des familles BASSINNE-MANDELAIRE-GRANDHENRY-PIREAUX

Dimanche 8 février à 10h45

✦ Bernard LARDINOIS ✦ En l'honneur de Notre-Dame des Affligés ✦ Défunts des familles DANVOIE-BOSMAN ✦ Défunts des familles DEPIERREUX-THONON-RAYMAKERS-DESMET

Dimanche 15 février à 10h45

✦ En remerciements à St-Antoine ✦ Baudouin SOETAERT ✦ Constant MAUIENT et Ida AGENOR ✦ Défunts des familles DUPAIX-TORDOIR

Dimanche 22 février à 10h45

✦ En remerciements à Notre-Dame de Lourdes ✦ Andrée ROBERT ✦ Défunts des familles LABAR-MARCHAL ✦ Défunts des familles VANDEPUTTE-DEJONCKHEERE

Dimanche 1er mars à 10h45

✦ Pour les époux DEWECHÉ-LEBRUN ✦ Juliette DUJARDIN, Mathilde DUJARDIN et Gérard STOQUART ✦ Pierre GILLAIN et Maria BOUSMAN

Dimanche 8 mars à 10h45

✦ Bernard LARDINOIS ✦ Louis MATHY ✦ Défunts des familles VAN MELLAERT-SERVOTTE ✦ Défunts des familles VENANT-MAUPAS

*
* *

N.B. Toute modification sera annoncée au cours de l'office du dimanche précédent.

Pour rappel : il y a toujours, à l'école gardienne, une animation pour les enfants à la messe de 10h45 et une garderie pour les tout petits.

Le prêtre responsable de la paroisse est Monsieur Jean-Luc DEPAIVE, Administrateur. Pour le contacter : tél. 60.15.65.

Le n° d'appel de Monsieur l'abbé Jacques VILLERS, Doyen de Gembloux est le 61.32.61 et celui de Monsieur Hervé VANDEPUTTE, Président du Conseil de FABRIQUE, le 61.01.27.

Eugène DEHOUX.



MUTUALITE CHRETIENNE DE NAMUR

SECTION N° 30 A ERNAGE

PERMANENCE : Rue Omer Piérard 124

En FEVRIER : les mardis 3 et 17 de 16 à 19 heures

En MARS : les mardis 3 et 17 de 16 à 19 heures

IMPORTANT !

DECLARATION DE L'INCAPACITE DE TRAVAIL

La déclaration de l'incapacité de travail doit se faire dans des délais bien précis auprès du médecin-conseil de votre mutualité. Il faut toujours conserver dans son carnet de mutuelle un formulaire de déclaration d'incapacité.

Travailleurs salariés

En règle générale, lors d'une incapacité de travail ou d'un accident, la déclaration doit être faite par l'envoi ou la remise au médecin-conseil de la mutualité, d'un certificat d'incapacité de travail.

Cette déclaration doit se faire au plus tard :

- pour les travailleurs salariés : le 14ème jour (calendrier) de l'incapacité s'ils ont droit au salaire garanti ;
- pour les salariés n'ayant pas droit au salaire garanti (les chômeurs, par ex.): dans les 48 heures ;
- pour les appointés (employés) : le 28ème jour pour autant que la rémunération soit garantie par l'employeur pour les 30 premiers jours.

En cas de rechute : s'il y a rechute et si la nouvelle incapacité survient dans les 14 jours qui suivent la reprise du travail, celle-ci doit être déclarée dans les 48 heures auprès du médecin-conseil de la mutualité.

Dans tous les cas, vous avez intérêt à déclarer votre incapacité dans les plus brefs délais.

Comment déclarer l'incapacité de travail ?

L'incapacité de travail doit être déclarée au moyen d'un formulaire blanc remis par la mutualité et dûment complété par le médecin traitant.

Attention :

Seul, le cachet de la poste ou l'accusé de réception du médecin-conseil de la mutualité font foi pour la déclaration de l'incapacité. Cette preuve est seule retenue pour déterminer le début de la période d'indemnisation de l'incapacité de travail ;

. une déclaration tardive de l'incapacité de travail peut engendrer une non-indemnisation d'un certain nombre de journées d'incapacité ;

. déclarer sa maladie à l'employeur ne suffit pas ; il faut faire cette déclaration auprès du médecin-conseil de la mutualité.

Travailleurs indépendants

Les travailleurs indépendants doivent déclarer dans les 60 jours calendrier leur incapacité de travail en utilisant un formulaire jaune remis par la mutualité. En cas de rechute dans les délais visés ci-après, l'intéressé doit faire une nouvelle déclaration dans les deux jours suivant celui où l'incapacité de travail s'est à nouveau manifestée. Il y a « rechute » :

- lorsque, après une période d'incapacité de travail de moins d'un an, une nouvelle incapacité de travail intervient dans les 14 jours après la fin de l'incapacité précédente ;
- lorsque, après plus d'un an d'incapacité de travail, une nouvelle incapacité de travail se produit dans les 3 mois suivant la fin de l'incapacité précédente.

Eugène DEHOUX.



LE FOLKLORE DANS NOTRE REGION

Par L'abbé TOUSSAINT Joseph

(suite du numéro précédent)

L'enfance

C'était placés dans un petit chariot confectionné à cet usage que les enfants apprenaient à marcher. Lorsqu'ils pouvaient se passer de cette protection, la maman leur mettait sur le front un bourrelet, destiné à amortir le choc en cas de chute.

Lorsqu'ils avaient grandi, il leur fallait peu de choses pour s'amuser. Leurs joujoux ne coûtaient pas cher et servaient jusqu'à l'usure.

Les garçons jouaient aux billes, parfois même à la toupie. Ils jetaient des rondelles dans une tige de fer, fichée dans le chemin. Le soir, pour figurer une tête, ils vidaient une betterave, la perçaient aux endroits où devaient s'apercevoir les yeux et la bouche. Puis, ils y plaçaient une chandelle allumée et exposaient le résultat de leur ingéniosité sur la route ou dans une haie. Ils s'imaginaient ainsi effrayer les passants. Mais ils se livraient aussi à des distractions encore moins innocentes. Il existait à ce propos un certain jeu de canard, que désapprouverait certainement de nos jours la société protectrice des animaux. Pensez donc ! Ils passaient le cou d'un canard dans la fente d'un piquet. Ils lançaient des bâtons après lui. Ils proclamaient vainqueur celui qui coupait la tête de l'animal. Ils lui offraient la bête en récompense. Emprisons-nous pourtant de dire que dans certaines localités, la victime était occise, avant d'être livrée à la cruauté des garnements.

Les filles, elles, jouaient à la poupée ou à la corde. Elles rivalisaient entre elles aux « osselets » ou au « carré », variantes de la marelle. Tout comme les garçons d'ailleurs, elles s'adonnaient au « pigeon vole ». Quand une annonce leur était faite, elles ne devaient lever le doigt que si la chose proposée à leur rapide examen possédait des ailes.

Les enfants ne fréquentaient guère l'école au-delà de leur première communion solennelle. Souvent, ils s'en abstenaient, pour aider leur parents aux champs ou dans

le ménage. La culture intellectuelle était d'ailleurs le moindre souci du monde rural de l'époque.

Bien entendu, on parlait aux enfants du petit Jésus, mais aussi de saint Nicolas, du père fouettard et du loup-garou. On les faisait ainsi entrer dans le monde du merveilleux, duquel d'ailleurs ils ne tardaient pas à sortir grâce à l'indiscrétion de leurs aînés ...

Le travail

C'était souvent vers l'âge de douze ou treize ans que les jeunes garçons étaient mis définitivement au travail. Étaient-ils en service, ils obtenaient parfois des congés : à cette occasion, leurs patrons les gratifiaient de petits pains de froment (les « michots ») pour offrir à leurs parents.

La journée de labeur était bien longue. Elle débutait à 5 h 1/2. Elle était interrompue par le déjeuner de 8 h, le dîner de midi, le goûter de 16 h. Elle ne cessait qu'à 19 h, quand on se mettait à table pour le souper.

Les domestiques et les servantes étaient engagés à la Toussaint. On cultivait le froment, l'escourgeon, le seigle, l'avoine, la pomme de terre, la betterave fourragère (la sucrière également, à partir de la fin du XIX s.), le lin et la camomille, dont la paille très fine était utilisée pour la confection de balais.

La mesure du grain était le setier (le « sti »). Il équivalait à environ 10 kg. Pour égaliser la surface, on la râclait au moyen d'un bois (l'« escoupe »). Le van qu'on utilisait dans la grange était en paille et présentait la forme d'une écaille d'huître. On remuait aussi le tas de grain au moyen d'un instrument approprié.

Les femmes se rendaient aux marchés de Gembloux ou de Namur, ainsi qu'aux foires de Gembloux, de Fleurus et de Fosses. Pour porter leurs marchandises, elles plaçaient sur la tête un petit bourrelet, où elles posaient leurs paniers.

Les divertissements

En dehors des fêtes, dont nous aurons à parler, les divertissements étaient rares et simples.

Les hommes jouaient volontiers soit aux quilles (où la boule est roulée vers le but), soit au « bouloir » (dans lequel la boule est jetée). Ils aimaient le jeu des fers, consistant à lancer de petits cerceaux dans une broche. Ils tiraient à l'arc. Mais leurs préférences allaient aux cartes.

Durant les longues soirées d'hiver, on se réunissait, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. On économisait ainsi l'huile de lampe et le combustible. C'était aller « à la chiche ». Pendant que la maîtresse de maison et parfois d'autres femmes filaient, les hommes se racontaient des historiettes, organisaient des farces, jouaient aux cartes. Lorsque la veillée se passait chez les parents, on travaillait de concert à filer, à confectionner des mannes, des ruches, des balais ... Toujours était éprouvée cette joie, trop oubliée de nos jours, de se trouver ensemble, cordialement unis comme dans une famille.

D'autre part, les grands déplacements étaient rares. Pour les effectuer, on utilisait de préférence le cabriolet.

Notons ici une coutume existant à l'occasion d'un mariage : on tirait des coups de fusil près de la maison des nouveaux époux !

A SUIVRE



TOURNOI DE TENNIS DE TABLE

Les 27, 28 février et 1^{er} mars 1998

Ernage Animation vous invite à son 14^{ème} tournoi de Tennis de Table du Carnaval, à la salle La Concorde à Ernage

Catégories :

Jeunes	-de 13 ans non-classés	catégorie 1
Jeunes	-de 13 ans classés	catégorie 2
Jeunes	13, 14 ans non-classés	catégorie 3
Jeunes	13, 14 ans classés	catégorie 4
Adultes	non classés	catégorie 5
Adultes	classés	catégorie 6
Juniors vétérans	+ de 30 ans non affiliés	catégorie 7

Calendrier :

Vendredi 27 février :	
10h - 14h	1 ^{er} tour catégories 1,2,3 et 4
2 ^{ème} tour et 1/4	finale catégories 1,2, 3 et 4
A partir de 14h	Eliminatoires catégorie 5
A partir de 17h	Eliminatoires catégorie 6
Samedi 23 février :	
A partir de 18h	juniors vétérans
Dimanche 1 ^{er} mars :	
A partir de 14 h	1/2 finales et finales toutes catégories

De nombreux prix et récompenses seront remis aux meilleurs de chaque catégorie. Les concurrents sont invités à s'inscrire, dès à présent, et pour le 23 février au plus tard, en téléphonant à : M. Dufrasne (081/610612) ou J. Kekenbosch (081/612673)

Droit de participation :

pour les concurrents des catégories 1, 2, 3 et 4 : 50 Frs
autres catégories : 100 Frs

Pour les catégories 5 et 6, il est expressément demandé de spécifier l'heure à laquelle vous comptez vous présenter le vendredi 27 février ; l'organisation correcte des éliminatoires en dépend. Toute arrivée tardive entraînera l'élimination du concurrent.